

Règlement de la course Nature du 1er juillet 2018

Art.1- Conditions de participation : LA COURSE NATURE, organisée par CHATEAUNEUF ATHLE est ouverte à tous, homme et femme, de plus de 16 ans à partir de la catégorie Cadet FFA (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés). Des Parcours jeunes se déroulent également sur le stade.

Art.2- Parcours : Départ commun du 8 km avec la course nature de 14 km 500 puis séparation au 6ème kilomètre.
Dénivelé : 2ème kilomètre côte à 6 % sur 250 mètres – 3ème kilomètre côte à 8 % sur 500 mètres.
Lieu de départ et d'arrivée : Stade - Horaires départ : **9 h 00** - Parcours Jeunes à partir de 11 h 00

Art.3- Inscription et Tarif :

Inscription en ligne via site : <http://www.chateaunefathle49.fr/>

Inscription par envoi du bulletin d'inscription avant la date et le jour même jusqu'à 1 heure avant le départ de l'épreuve.

14 km 500 : Licenciés FFA 49 : Gratuit sur présentation d'une pièce d'identité - Licenciés FFA hors département : 7 € - Non licenciés : 9 €

8 km : Licenciés FFA 49 : Gratuit sur présentation d'une pièce d'identité - Licenciés FFA hors département : 6 € - Non licenciés : 8 €

Toutes inscriptions prisent sur place ou après le 28 juin 2018 : 11 € - Courses des Jeunes : Gratuit

Art.4- Récompenses :

Un lot à tous les participants
Primes de 80 €, 60 € et 30 € : aux trois premiers hommes et femmes du scratch du 14 km 500

Primes de 50 €, 30 € et 20 € : aux trois premiers hommes et femmes du scratch du 8 km

Récompenses aux 6 premier(e)s du scratch

Récompenses également au 1^{er} non licencié(e) et 1^{er} Castelneuvien(ne)

Challenge du nombre

Art.5- Concurrents : il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à l'épreuve, agréée par la FFA, est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (ou FFCO, FFPM, FFTri) en cours de validité portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou, pour les non-licenciés auxquels cette compétition est ouverte, à la présentation de ce certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course (certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an).

Art.6- Engagement : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art.7- Assurance : CHATEAUNEUF ATHLE est couvert par un contrat d'assurance auprès de « AIA COURTAGE ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.8- Responsabilité : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

Art.9- Dossards : les dossards sont à retirer à partir de 7 h 30 à la salle des sports.

Le dossard devra être porté pendant toute la course, et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et /ou de le découper.

Art.10- Vestiaires et douches : Des vestiaires et douches seront à la disposition des concurrents à la salle des sports.

Art.11- Ravitaillement: Trois ravitaillements (4 Kms, 10 kms et à l'arrivée) et un point d'eau (7 km) seront à disposition des participants.

Art.12- Sécurité parcours : Les accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

La sécurité de la course sera assurée par des commissaires bénévoles.

Une équipe de 6 secouristes suivra la course avec une ambulance.

Art.13- Abandons : Les abandons doivent se faire pointer auprès des commissaires sur le parcours.

La fermeture de la course est assurée par 2 bénévoles en VTT.

Art.14- Respect de l'Environnement : Respectons l'environnement, la nature nous accepte : Respectez-la.

Art.15- Contrôle anti dopage : un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

Art.16- Utilisation d'images : Chaque concurrent autorise expressément CHATEAUNEUF ATHLE à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.17- CNIL: Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Art.18- Annulation de l'épreuve : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Art.19- Modification du règlement : Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

Art.20- Tout(e) concurrent(e) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Art.21- Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.